

Le mot de l'Echevin des Finances



Extrait du bulletin communal de septembre 2004

LES FINANCES COMMUNALES

Le mois dernier, Monsieur DELBECK a présenté le compte de l'année 2003 au Conseil communal. C'est la dernière prestation de ce receveur régional pour la commune de Rendeux. Il était en fonction depuis 17 ans. Le receveur qui lui succède est Madame Caroline STIEVENART. Les fonctions des receveurs régionaux ont été redistribuées dans la province de Luxembourg. Dorénavant, M. DELBECK assurera la recette du CPAS de Rendeux et les recettes de la commune de Hotton et de son C.P.A.S.

L'analyse du compte à la fin de l'année est un acte essentiel pour réaliser le prochain budget. Il n'est pas possible de faire le bilan de 2003 avant d'élaborer le budget 2004. Les enseignements du compte 2003 serviront donc pour le budget 2005.

L'évolution des recettes et des dépenses courantes présentées ci-dessous comprend les dépenses engagées et les recettes encaissées. Le boni cumulé des années antérieures en est exclu; il figure plus loin dans le texte.

Années	Recettes	Dépenses	Boni
2001	3.744.412,36	3.150.893,27	593.519,09
2002	3.881.233,75	3.443.690,60	437.543,15
2003	3.569.337,76	3.212.630,07	356.707,69

Ajouter à ce tableau les prévisions pour 2004 figurant au budget ne permet pas une comparaison parce que, dans le budget, le bon sens commande de ne pas forcer les recettes mais par contre de surestimer un peu les dépenses. Il faut en effet savoir que c'est le receveur qui exécute tous les paiements et qu'il ne le fait que s'il y a assez d'argent disponible à l'article du budget qui correspond à la dépense. Or le budget comprend plus de 250 articles différents. Pour ne pas devoir modifier le budget tous les mois, il faut donc prévoir un peu trop d'argent pour la plupart des 250 articles.

La comparaison des résultats des trois derniers comptes fournit quelques enseignements.

a) Les recettes diminuent d'année en année et les dépenses varient de façon irrégulière mais plutôt à la hausse. Cette évolution préoccupante est également perçue par Dexia (la banque des communes) et par l'Union des villes et des communes de Wallonie. Ces deux institutions attirent régulièrement l'attention des gouvernements sur ce problème qui touche toutes les communes.

A Rendeux, une telle évolution se complique un peu parce que la distribution d'eau, déficiente, était intégrée dans le compte 2002, ce qui n'est plus le cas dans le compte 2003. Le transfert à la SWDE entraîne une diminution des recettes de 230.000 euros et des dépenses

de 264.000 en 2003 par rapport à 2002. Au lieu de 264.000, il faudrait lire 314.000 euros pour tenir compte des charges d'emprunt de distribution d'eau. Pour les finances communales, c'est donc un très gros avantage. Le prix de l'eau a augmenté mais nettement moins que si la commune avait dû redresser seule la situation.

b) Une deuxième réflexion vient à l'esprit. Les recettes d'une année permettent de couvrir les dépenses ordinaires pendant la même période et laissent un boni confortable. Ce boni sert à financer les investissements et les travaux par entreprises. Il remplace l'emprunt et ne coûte donc rien. Au contraire, en attendant, ce boni rapporte un intérêt.

c) De 2001 à 2003, ce boni annuel diminue. Heureusement, la réserve globale accumulée antérieurement en vue des travaux et investissements divers couvre largement la différence. Néanmoins la capacité à mener des projets à bien se contracte.

d) En fouinant dans les dizaines de pages des trois derniers comptes, vous découvririez une foule d'autres constatations.

Ainsi à titre d'exemple, vous verriez que le fonds des communes versé par le Gouvernement wallon a diminué de 15 % en trois ans. Cette réduction a été compensée par l'indexation des taxes et redevances communales dans la même proportion. C'est encore une constatation qui se remarque dans toutes les communes.

En début d'article, vous avez lu que l'évolution de la réserve des années antérieures serait abordée. Voyons comment les choses se présentent.

Boni cumulé jusqu'à la fin de	2000	2 082 724, 09
	2001	2 576 468, 31
	2002	1 975 033, 86
	2003	1 737 935, 33

Voici maintenant les sommes prélevées sur le boni pour financer les investissements et le remplacement de l'outil de l'année suivante:

Pour financer	2001	525 407, 42
	2002	882 997, 80
	2003	593 806, 22
	2004	313 000, 00

Comparez ce financement annuel avec le boni de chaque année, indiqué en début d'article. Vous constatez que le boni d'un an n'a suffi qu'une fois sur trois pour financer les investissements, c'est-à-dire le budget extraordinaire. Le boni cumulé hérité d'années antérieures diminue un peu, parce que le boni de chaque année faiblit. Mais ils permettent des investissements considérables sans recourir à l'emprunt. Je répète que recourir à l'emprunt augmente les charges et ensuite les impôts tout en entraînant une diminution des investissements. Cela se vérifie dans l'ensemble des pouvoirs publics. Rendeux échappe à ce cercle vicieux.

Les principales dépenses engagées en 2003 concernaient l'aménagement du bâtiment de la maison communale, des travaux de voiries, les aménagements de bâtiments à destination culturelle ou sportive, un véhicule pour l'environnement. Les autres dépenses concernaient l'aménagement d'un logement, le réseau d'éclairage public, la signalisation touristique, l'école, des églises.

Il était aussi prévu de consacrer des sommes importantes pour les voiries et l'égouttage collectif, l'aménagement d'espaces publics et de salles de villages. Ces travaux déjà annoncés en 2003 sont, pour la plupart, en cours en 2004.

L'argent nécessaire à ces travaux vient à la fois des réserves communales et de subventions

50, 60 ou 80 %, selon les travaux).

J'arrête ici la communication sur les finances communales mais chaque citoyen peut me demander des informations complémentaires, proposition que j'ai faite à diverses reprises depuis 1989.

Bonne lecture et fructueuses cogitations!

François GRANVILLE.